



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Complexité technique des dossiers fonds vert

Question orale n° 351

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la complexité à laquelle est confrontée un certain nombre d'élus de petites communes pour compléter les dossiers « fonds vert ». Face à l'immense défi du dérèglement climatique et de la sobriété énergétique, le Gouvernement a déployé, à travers la loi de finances pour 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « fonds vert ». Doté de 2 milliards d'euros, ce fonds permet d'accompagner financièrement les collectivités territoriales dans la nécessaire transition écologique, dont on sait qu'elle peut être très coûteuse pour elles, en subventionnant notamment les projets de renforcement de la performance environnementale, de prévention des risques naturels mais également d'amélioration du cadre de vie. Si, début avril, plus de 6 000 dossiers avaient déjà été déposés et 150 premiers lauréats désignés pour un montant total d'aides de 60 millions d'euros, un certain nombre d'élus locaux font toutefois part de leurs difficultés à remplir les dossiers de subventions du fonds vert, au regard de la lourde technicité exigée. S'agissant de subventions pour la rénovation de l'éclairage public, il est par exemple demandé « la réduction de la densité surfacique moyenne de flux lumineux installé sur la surface du projet, en lumens par m² » ou encore « la réduction de la température de couleur moyenne de l'éclairage public sur la surface du projet, en Kelvins ». Si des communes de tailles intermédiaires ou des syndicats des communes peuvent facilement répondre à ces questions, les petites communes ne disposent souvent pas de l'ingénierie nécessaire pour y parvenir. Ce sont pourtant celles qui ont le plus besoin d'accompagnement financier pour contribuer activement à relever le défi environnemental. Pour que le fonds vert soit un véritable succès, il demeure ainsi primordial d'en simplifier les démarches pour permettre à toutes les collectivités, y compris les plus petites, d'en bénéficier. Cet objectif est d'autant plus primordial que le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, a rappelé à l'occasion de la présentation du pacte de stabilité de la France, il y a un mois, que le désendettement du pays s'appuierait nécessairement sur le pilier de la croissance, soutenue par les politiques publiques d'investissements telles que le fonds vert. Elle lui demande donc si des démarches importantes de simplification pour la constitution des dossiers de subventions du fonds vert sont à l'étude.

Texte de la réponse

DOSSIERS FONDS VERT

Mme la présidente. La parole est à Mme Patricia Lemoine, pour exposer sa question, n° 351, relative aux dossiers fonds Vert.

Mme Patricia Lemoine. L'urgence climatique est là. Elle exige que chacun agisse à son niveau ; à cet égard, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer.

Fort de ce constat, le Gouvernement a déployé le fonds Vert pour les accompagner dans la transition écologique ; la loi de finances pour 2023 l'a doté d'une enveloppe significative de 2 milliards d'euros. Début avril, plus de 6 000 dossiers avaient déjà été déposés ; 150 lauréats s'étaient vu attribuer 60 millions d'euros d'aides.

Toutefois, malgré cet apparent succès, de nombreux élus de ma circonscription – pas uniquement dans des petites communes – me font part d'importantes difficultés techniques pour compléter les dossiers de subventions, car ils exigent un niveau de détail qui les rend très complexes. Par exemple, le maire d'une commune de 1 500 habitants, qui souhaite rénover un éclairage public totalement vieillissant et très énergivore, doit chiffrer la réduction de la densité surfacique moyenne de flux lumineux sur la surface du projet, en lumens par mètre carré.

De telles lourdeurs administratives et techniques sont hors de proportion avec la réalité des moyens humains des petites communes, qui ne disposent pas de l'ingénierie nécessaire. Beaucoup de maires ont renoncé à déposer un dossier dans le cadre du fonds Vert, faute de pouvoir le compléter. Pourtant, l'enveloppe allouée à la Seine-et-Marne s'élève à 22 millions d'euros, ce qui représente une manne financière exceptionnelle pour les élus. Pour que le fonds Vert soit un véritable succès, il est primordial de simplifier les démarches, afin que toutes les collectivités puissent en bénéficier, quelle que soit leur taille.

Monsieur le ministre délégué, confirmez-vous que le Gouvernement travaille à simplifier les dossiers de subvention du fonds Vert ? Lors de la récente présentation du pacte de stabilité, Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, a souligné le rôle primordial de cet outil massif de soutien à la croissance par l'investissement local.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

M. Clément Beaune, ministre délégué chargé des transports. Le fonds Vert est un formidable outil. Il peut certes être amélioré, mais il connaît déjà le succès : 11 300 dossiers ont été déposés pour un montant global de 4 milliards d'euros ; il pourrait ainsi déclencher ou soutenir des investissements locaux à hauteur de 16,5 milliards. Il joue efficacement son rôle d'accélérateur de la transition écologique dans les territoires. Le 3 avril dernier, la Première ministre et Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, ont annoncé sa prolongation en 2024 ; cette visibilité est importante.

Comme souvent avec les nouveaux dispositifs et, disons-le franchement, dans les processus administratifs, on constate qu'une couche de complexité vient affaiblir une bonne initiative. Christophe Béchu a donné aux services déconcentrés de l'État la consigne de simplifier au maximum les dossiers de demande et d'accélérer les instructions.

Pour aider les élus, il existe déjà plusieurs outils. Le site Aides-territoires comporte une page dédiée pour faciliter l'accès des collectivités aux aides du fonds Vert, en matière financière et d'ingénierie. La plateforme de dépôt comporte un formulaire « Démarches simplifiées », grâce auquel on peut suivre précisément le cheminement du dossier depuis sa saisie jusqu'à la décision, en passant par son instruction ; il permet de coordonner les services de l'État et de ses opérateurs, car nous sommes conscients que la multiplication des guichets, et parfois des instructions, est source de complexité.

Il ne suffit pas de simplifier les procédures, ni de les rendre plus transparentes, comme nous allons nous y employer : nous apportons une aide en ingénierie, y compris pour l'élaboration des projets, afin que les collectivités les mieux équipées ne soient pas seules capables de faire aboutir des recours au fonds Vert. Nous suivons les quelque 11 000 dossiers afin d'identifier la nature des collectivités bénéficiaires et de nous assurer que les plus petites communes n'en sont pas exclues. Nous avons d'ailleurs organisé les 24 et 25 mai des rencontres avec les représentants des associations d'élus, afin de tirer les enseignements de l'expérience des derniers mois. Nous les recevrons pour débattre spécifiquement du fonds Vert et des simplifications que nous pourrions apporter aux démarches. Nous devons encore améliorer son fonctionnement, mais il s'agit d'une belle idée ; nul doute que cet outil sera durablement au service des collectivités.

Mme la présidente. La parole est à Mme Patricia Lemoine.

Mme Patricia Lemoine. Les élus attendent beaucoup du fonds Vert ; il s'agit d'un formidable outil et nous

sommes ravis de son entrée en vigueur et des moyens qui lui sont alloués. En Seine-et-Marne, ils atteignent 22 millions d'euros. La somme est significative, mais il est vraiment nécessaire de simplifier les démarches, comme d'ailleurs pour toutes les demandes de subventions.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Lemoine](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 351

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#)

Réponse publiée le : 24 mai 2023, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 mai 2023](#)